



ATELIER : Comment avez-vous réussi à mobiliser vos contributeurs ?

Les notes* de l'ATELIER 6 – L'accompagnement des collectivités dans la mise en place de Propage et Florilèges

* Il s'agit de notes n'ayant pas vocation à reprendre l'exhaustivité des échanges. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à prendre contact avec le(s) témoin(s).

Animation : **François MOREAU**
Région Hauts-de-France

Témoin : **Pauline ACCART**
Nord Nature Chico Mendès

Participants : **10 participants**

Informations complémentaires au diaporama

- Florilèges et Propage sont 2 programmes de SP dédiés spécifiquement aux espaces verts et gestionnaires d'espaces verts.
- Le MNHN a mis en place un site de suivi dédié pour ces programmes : www.suivi-espaces-verts.fr
- Nord Nature Chico Mendès accompagne environ 20 communes dans la gestion de ces espaces verts et les suivis scientifiques (projet « BiodiVert »). Un site internet dédié a été mis en place permettant un accès direct et une valorisation de ces travaux : www.biodiversite-hdf.org
- Ces programmes ne sont pas prévus pour les jardins familiaux : il existe pour cela d'autres programmes au sein de Vigie Nature www.vigienature.fr

Points d'attention et propositions

La nécessité de reconnaître et valoriser l'investissement des agents communaux

- Trop souvent, les agents espaces verts des collectivités manquent de temps pour participer à ces travaux, et leur engagement est peu reconnu et valorisé. Leur hiérarchie et les élus sont nombreux à considérer que cette activité n'est pas utile, que c'est du temps perdu.

- Il est donc important de montrer l'utilité de ces travaux : l'impact positif sur la biodiversité, l'utilité de la remontée de ces données pour les travaux scientifiques...
- Ville de Lyon : le travail des agents sur les inventaires fait partie intégrante de leur fiche de poste.
- Ville de Lens : des réunions publiques sont organisées au cours desquelles interviennent les élus et les techniciens de la commune pour échanger avec les habitants sur la gestion des espaces publics, leur expliquer les démarches de gestion différenciée et leur utilité. L'organisation de ces réunions n'est pas toujours facile car les horaires de disponibilité des habitants et des agents sont rarement les mêmes.
- Ville de Steenvoorde : des sorties nature et des visites des espaces verts sont organisés par les agents pour la population, leur permettant d'expliquer leurs travaux, l'utilité de la gestion différenciée.
- Un autre exemple a été cité où le travail d'inventaire naturaliste réalisé par les agents a fait gagner du temps et de l'argent à la commune dans le cadre d'un appel d'offres.
- Pour aider à sensibiliser les élus et monter en compétences les agents et les élus, proposition de travailler avec les associations de maires et de mettre en place des formations sur la gestion différenciée avec le CNFPT (les participants n'ont pas connaissance de l'existence d'une telle formation au CNFPT).
- Les habitants se posent des questions sur les modes de gestion des espaces verts et peuvent être critiques, la gestion différenciée pouvant donner l'impression que les espaces verts sont mal entretenus. D'où la nécessité de démarche d'explications, sensibilisation : panneaux sur sites, visites guidées, articles dans la presse locale/municipale...

Dans les collèges et les lycées

- Témoignage d'un collège où la sous-traitance croissante à une entreprise privée pour la gestion des espaces verts entraîne des pratiques nuisibles à la biodiversité.
- Questionnement sur les méthodes appropriées pour améliorer ces situations : sensibilisation, formation des agents, évolution des cahiers des charges des entreprises...
- A la Région Hauts-de-France, la Direction de l'eau et de la biodiversité commence à travailler avec les services en charge des lycées pour pouvoir mettre en place des plans de gestion des espaces verts respectueux de la biodiversité, former les agents...